



Erreur dans le rendu du jugement jaf

Par **magali29**, le **14/11/2008 à 20:04**

Bonjour, j'ai reçu il y a quelques jours le jugement jaf et il y a une erreur sur celui-ci. Le jour de l'audience mon avocat et celui de mon ex s'étaient entendus sur le fait que se soit à mon ex mari d'assumer les trajets lors de ses dvh (1wd sur 2 et la moitié des vacances). Hors sur le jugement il est écrit que nous nous sommes mis d'accord pour que je fasse les trajets aller. C'est faux car les relations entre moi et l'actuelle épouse de mr sont très tendues. J'ai appelé mon avocate qui m'a demandé de lui ramener ce jugement afin de le faire corriger au greffier, l'avocat de mr était aussi d'accord pour faire cela. Mais mon ex ne veut pas rendre le jugement pour correction et ne veut rien lâcher. Que puis-je faire et comment prouver que ces termes ne l'étaient pas prévus au départ. merci

Par **jeetendra**, le **14/11/2008 à 20:07**

bonsoir, voyez cela avec votre avocat, s'il s'agit d'une erreur matérielle, le greffier fera le nécessaire, cordialement

Par **magali29**, le **14/11/2008 à 20:14**

bonsoir et merci pour votre rapidité. Le problème est que j'ai reçu le jugement erroné mercredi, j'ai contacté de suite mon avocate qui a elle-même contacté directement son avocat à lui. Elle m'a dit de lui ramener le jugement pour correction et que son avocat à lui ne lui avait pas encore transmis ce dernier et qu'il le ramenait de même. Donc là ce soir il aurait dû venir chercher les enfants, je l'ai attendu et il m'a finalement appelé en me menaçant d'aller porter

plainte si je ne lui amenait pas les enfants tout de suite car il avait reçu le compte rendu du jaf qui disait que c'était à moi de les amener. Il n'a pas eu de nouvelles avec son avocat, je lui ai expliqué que ce n'était pas ce qui avait été convenu à l'audience et il m'a dit qu'il ne rendrait pas son exemplaire pour correction. J'ai peur que son avocat profite de cette erreur car la c'est sa parole contre la mienne. merci